13 millions d’euros par an pour les 180 “mineurs” étrangers qui sèment la terreur à Montpellier

06/04/2017 à 11h34

Officiellement 180 dans l’Hérault, la sécurité publique les estime à trois cents. Dont certains sont en fait majeurs.

Vendredi 31 mars, vers 4 h, un homme s’est fait dérober son portable après avoir été abordé par un groupe de cinq jeunes gens. Une heure et demie plus tard, c’est une jeune femme qui, à son tour, a été dépouillée boulevard Victor-Hugo. Dimanche, vers 0 h 25, deux autres ont subi une tentative de vol rue de la Loge.
Puis, quelques minutes plus tard, une troisième s’est fait déposséder de son sac à l’arrêt de tramway de la Comédie. Le point commun entre ces faits ? À chaque fois, les équipages de police appelés sur les lieux ont interpellé des adolescent(es)s. Des mineurs non accompagnés (ex-mineurs étrangers isolés) dans le jargon administratif.

Des jeunes migrants dont la Direction départementale de la sécurité publique de l’Hérault (DDSP 34) note une recrudescence ces derniers mois, particulièrement à Montpellier. Parmi ceux-ci, une partie est livrée à elle-même car non chaperonnée par le Département et les différents services et associations idoines. Des arrivées dont certaines ont entraîné une accentuation du nombre de faits délictueux.
Principalement commis en fin de semaine, à des heures avancées ou matinales. Et dont les victimes ne sont bien évidemment pas choisies au hasard.Parce qu’à la limite de la vulnérabilité

(victime seule et/ou physiquement démunie, alcoolisée…).
Certains fonctionnaires du commissariat central, confrontés de plein fouet à cette forme de délinquance, n'hésitant désormais plus à parler, hors champ, de "carnage". Excessif ? Peut-être bien. Mais mâtiné à un sentiment d'insécurité bien réel.
Et dû à l'exaspération croissante d'une partie des policiers affectés aux missions de voie publique. Lesquels procèdent, certains week-ends, jusqu'à douze interpellations pour des actes délictuels identiques. Et sont aussi parfois exaspérés face à la réponse pénale apportée, insuffisante selon eux. Un sentiment contradictoire à celui du parquet.

Le Midi Libre

> ► *Le chiffre : 13. C'est, en millions d'euros par an, la somme consacrée aux mineurs non-accompagnés.Soit un peu moins de dix pour cent du budget dédié à la protection de l'enfance dans l'Hérault (135 M€).*

Le Midi Libre

Merci à **romain**